

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 15/10/2007
Publication : 19/10/2007



Pour le Président du Conseil Général
par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif
de l'Assemblée

Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

N° CP

3^e 149-07

Séance du

12 OCT. 2007

Réalisation des diagnostics d'archéologie préventive

----- Convention-type avec le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan

La Commission Permanente du Conseil Général,

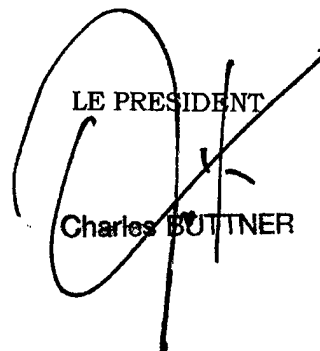
VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,

VU la délibération du Conseil Général n° 2007/I – 5^e/08 des 14 et 15 décembre 2006 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ❖ Approuve la convention-type avec le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan, relative à la réalisation des diagnostics d'archéologie préventive, et jointe au rapport ;
- ❖ Autorise le Président à signer les conventions qui seront prises sur le modèle de celle-ci.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté

.....voix contre

.....abstentions